
Résumé

Le présent document traite de l'efficacité du système de vérification prévu dans le cadre d'un accord de réduction des armements conventionnels. En toile de fond, il présente une chronologie des propositions faites entre 1985 et 1989 sur le contrôle des armements conventionnels, d'où ressortent les diverses mesures proposées en vue de l'instauration d'un régime de vérification des « Réductions mutuelles et équilibrées des forces » ou des forces armées conventionnelles en Europe. Il aborde ensuite brièvement les techniques militaires et civiles de surveillance disponibles pour la couverture de vastes étendues de territoire, c'est-à-dire les systèmes aériens et basés dans l'espace. Il présente enfin le modèle de vérification dérivé de la distribution de probabilité binomiale. Ce modèle montre les rapports qui existent entre les divers facteurs opérationnels et l'efficacité des systèmes aériens pour ce qui est de la détection des violations involontaires mais militairement significatives du traité. Étant donné que les paramètres d'application de bon nombre de ces facteurs seront définis dans le traité, il est essentiel que les négociateurs comprennent le lien qu'ils ont avec l'efficacité d'un système de vérification.